

**MAIRIE DE JARNIOUX**

Esplanade de la Liberté - 69640 JARNIOUX

Tel. : 04 74 03 81 11

Fax : 04 74 03 81 05

secretariat.mairie@jarnioux.fr

M. le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous.

**OUVERTURE DU SECRÉTARIAT**

Les lundi et mardi de 15 h à 18 h 30

Les jeudi et vendredi de 9 h à 12 h

CONGÉS SECRÉTARIAT : lundi 30 juillet au vendredi 17 août (permanences le mardi de 16 h à 18 h)**SOMMAIRE**

<b>LE MOT DU MAIRE</b>	<b>P 1</b>
<b>BRÈVES MUNICIPALES</b>	<b>P 1-2</b>
<b>BUDGET</b>	<b>P 2</b>
<b>INFOS ESTIVALES</b>	<b>P 3</b>
<b>ÉVÈNEMENTS À SUIVRE</b>	<b>P 4</b>

WWW.JARNIOUX.FR

Nous vous rappelons que vous pouvez trouver sur le site municipal toutes les actualités du village, démarches administratives, procès verbaux...

**LE MOT DU MAIRE**

Madame, Monsieur,

La date du 11 juillet 2018 est et restera une date importante pour notre commune de Jarnioux.

En effet, c'est ce jour-là que votre Conseil municipal a concrétisé, par un vote solennel et secret, sa volonté de créer une commune nouvelle avec la commune de Porte des Pierres Dorées.

C'est par 13 voix pour (et 2 bulletins nuls) que cette décision historique a été adoptée.

De son côté le Conseil municipal de la commune de Porte des Pierres Dorées, le lendemain a adopté, dans les mêmes termes, par 26 voix pour, 1 contre (et 4 bulletins nuls) le principe de cette union.

Que soient ici remerciés tous ceux qui ont participé aux échanges nombreux et fructueux qui ont permis la rédaction d'une Charte, posant les principes fondamentaux de la Commune nouvelle. Je remercie ceux qui, nombreux, ont manifesté leur intérêt pour l'évolution de leur commune, en étant notamment présents lors de la réunion publique d'information, au cours de laquelle plusieurs échanges ont pu avoir lieu, avec la participation d'Élus de Porte des Pierres Dorées.

La Commune nouvelle aura, à sa tête un maire, assisté de trois maires délégués, c'est-à-dire un par village historique (Liergues, Pouilly le Monial et Jarnioux). Chaque mairie locale sera maintenue, et cela créera ainsi une plus grande souplesse pour la gestion quotidienne de nos villages afin de mieux servir les habitants.

La création de cette structure nouvelle permettra de construire un avenir, tout en conservant l'histoire de chaque commune, ainsi que leurs spécificités propres. Le regroupement de villages aux problématiques et au développement communs permettra d'avoir une représentativité plus forte au sein des intercommunalités et auprès des divers organismes notamment administratifs.

L'entrée en application de ce changement important est fixée au 1 janvier 2019.

Vous trouverez, dans ce numéro :

Une présentation simplifiée du Budget 2018.

Différents rappels d'informations relatives au « bien-vivre ensemble ».

Je souhaite à Tous un bon été et, à ceux qui peuvent en prendre : de bonnes vacances.

*Le Maire, Yves de CHALENDAR*

**BRÈVES MUNICIPALES****AFFAIRES SCOLAIRES****RYTHMES SCOLAIRES RENTRÉE SEPTEMBRE 2018**

Suite aux difficultés d'organisation des activités périscolaires et de recrutement des animateurs, le Conseil Municipal a maintenu son souhait de revenir à 4 jours d'école par semaine.

Cela a été validé par le vote du conseil d'école du 01/02/2018.

Les nouveaux horaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi) seront :

- 9 h à 12 h.

- 13 h 30 à 16 h 30.

Les horaires de garderie restent inchangés, à savoir de 7 h 45 à 9 h et de 16 h 30 à 18 h 30.

**MAINTIEN DE LA 4<sup>ÈME</sup> CLASSE**

Lors du dernier conseil d'école du 11/06/2018, le maintien de la 4<sup>ème</sup> classe semblait compromis du fait d'un effectif insuffisant (il manquait 2 élèves). Cela était regrettable car 4 classes permettent une meilleure répartition des élèves et un apprentissage dans de meilleures conditions.

L'inscription de nouveaux élèves début juillet nous permet d'espérer maintenir cette 4<sup>ème</sup> classe.

La municipalité ne peut être que satisfaite de cette situation au vu des investissements faits pour cette 4<sup>ème</sup> classe et pour la pérennisation de notre école.

*La commission Affaires Scolaires*

## BRÈVES MUNICIPALES

### NOUVEAUX ARRIVANTS

L'accueil des Nouveaux habitants aura lieu le 1<sup>er</sup> Septembre et vous donnons RDV à 10 h - Esplanade de la Liberté - devant la Mairie.

Après présentation, l'association du patrimoine « A l'Ombre du Chêne » vous fera découvrir Jarnioux à travers des détails architecturaux et historiques.

Cette manifestation se poursuivra par la présentation des différentes associations de la commune et, pour favoriser les échanges entre les uns et les autres, un pot de bienvenue clôturera cette rencontre.

Pour faciliter l'organisation de cette manifestation, nous vous remercions de vous inscrire sur la page d'accueil du site de la Mairie de Jarnioux - Nouveaux habitants.

### BUDGET 2018

Le budget retrace l'ensemble des ressources et des dépenses qui seront engagées au cours de l'année par la municipalité. En avril, le Conseil municipal s'est réuni pour débattre des orientations budgétaires de l'année 2018.

**Le budget principal de la commune représente 1 571 809 €.**

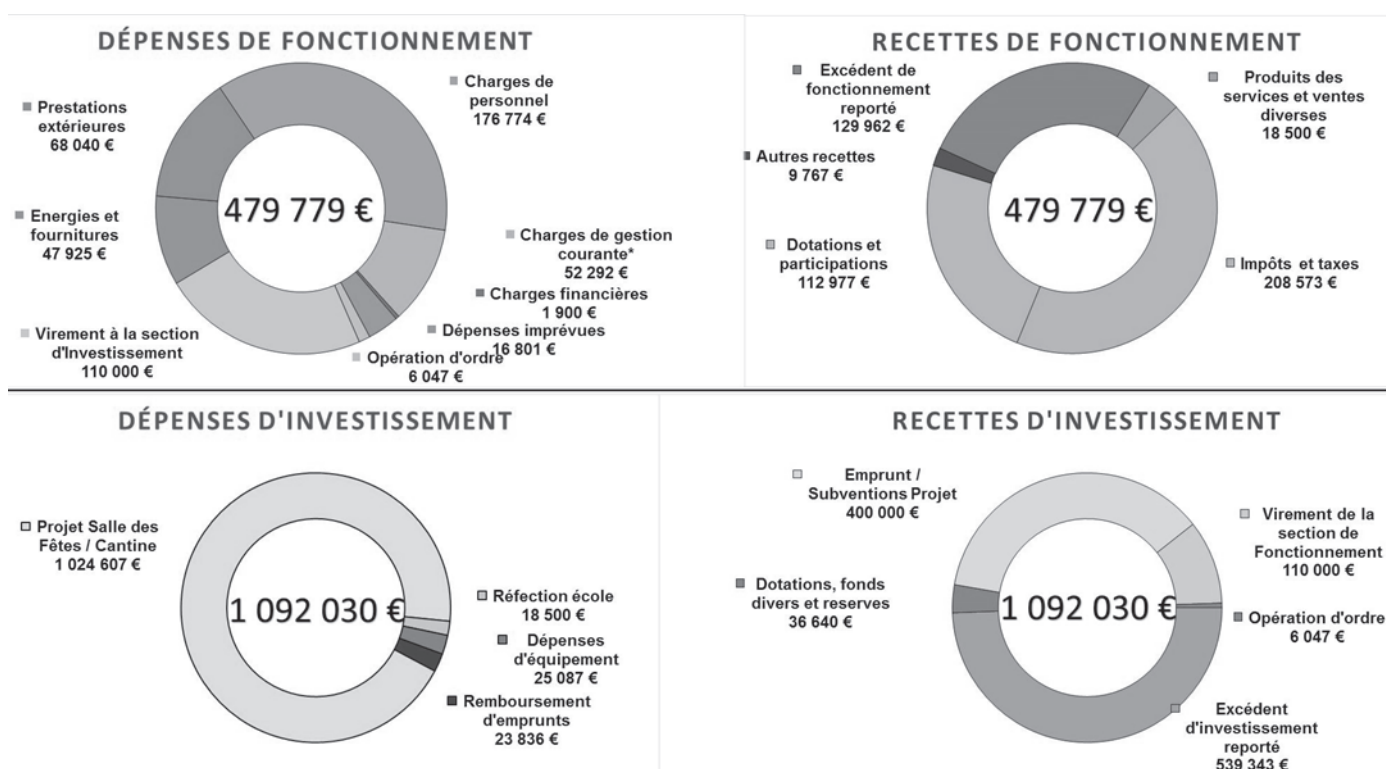
Il se répartit en deux sections : le fonctionnement pour 479 779 € (dépenses de personnel, entretien et réparations, intérêts des emprunts...) et l'investissement pour 1 092 030 € (les équipements de la commune...).

**Pour ce Budget 2018, nous avons souhaité inscrire l'engagement de l'équipe municipale dans le projet d'aménagement de la salle des fêtes et de la création d'une cantine attenante.** Ainsi, la totalité de cet investissement apparait dans ce budget 2018. Après avoir reçue une première subvention attribuée par le département du Rhône de 252 631 € fin 2017, nous sommes en attente aujourd'hui des subventions de l'Etat et de la Région. Ces aides permettront d'ajuster ensuite le montant de notre emprunt. **Pour rappel, ce projet a été retenu pour son efficience**, c'est à dire sa capacité à délivrer un service à la population maximum pour un coût d'investissement minimum.

**Les taux d'imposition pour l'année 2018** restent toujours inchangés :

- Taxe d'habitation : 16,50%
- Taxe foncière bâtie : 17,10%
- Taxe foncière non bâtie : 17,75%

Ainsi, l'objectif de ce budget reste toujours le même : réduire les dépenses de fonctionnement afin de préserver et développer notre capacité d'investissement.



### FLEURISSEMENT

Les restrictions budgétaires nous ont amenés à revoir la répartition du fleurissement tout en gardant pour objectif : la valorisation de notre village pour le plaisir des habitants, des touristes et de tous les passants.

À cet effet, des plantes peu gourmandes eu eau (géraniums, bégonias Dragon winn, gauras) égayeront nos jardinières cet été.

De temps à autre, vous rencontrez des bénévoles qui procèdent à l'entretien de ces jardinières. Vous pouvez les rejoindre pour les aider et participer ainsi à l'embellissement du village. Nous vous en remercions par avance.

La Commission Fleurissement

## INFORMATIONS ESTIVALES

### BRUITS DE VOISINAGE

Selon l'arrêté préfectoral n°2015-200 du 27 juillet 2015, **les travaux de bricolage ou de jardinage** réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils **susceptibles de causer une gêne pour le voisinage** en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, **ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

### BRULAGE DES DÉCHETS VERTS

Il est interdit de brûler les végétaux. Si vous voulez vous en débarrasser vous devez impérativement vous rendre à la déchetterie (carte d'accès gratuite délivrée en Mairie). Vous pouvez également composter les déchets organiques, broyer vos végétaux et les utiliser en paillage.

Au delà des nuisances d'odeurs et de fumées pour vos voisins, de risque d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants cancérigènes. Respecter la qualité de l'air est une obligation. En cas de non respect, une contravention de 450 euros vous sera appliquée.

### L'AMBROISIE, UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE : CHACUN PEUT AGIR !

L'ambrosie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant en fin d'été. Les réactions allergiques peuvent provoquer rhinites, conjonctivites, asthme, laryngites, urticaire, eczéma. L'ambrosie pousse sur les remblais, les chantiers, les terres à l'abandon, les lotissements, les cultures.

Agir contre l'expansion de cette plante est un **enjeu majeur de santé publique** qui requiert l'implication de tous. Éliminez cette plante avant la floraison par l'arrachage (avec port de gants). Signalez les plants d'ambrosie sur [environnement@jarnioux.fr](mailto:environnement@jarnioux.fr). Le référent de votre commune est Olivier POULET . Informez-vous sur [www.ambrosie.info.fr](http://www.ambrosie.info.fr).

voir illustration [www.jarnioux.fr](http://www.jarnioux.fr) ➤ Environnement ➤ Santé publique

### SURVEILLENZ VOS BUIS

La pyrale du buis est toujours présente dans les jardins, les vergers, les parcs, les haies et elle continue à faire des ravages. **Les femelles papillon pondent entre 200 et 300 œufs** d'avril à novembre.

**Différentes techniques pour garder ses buis :** oter les chenilles à la main car la chenille n'est pas urticante ou pulvériser un produit bio : le Bacillus thuringiensis. Poser des pièges à phéromones. Ce sont des pièges pour capturer les papillons mâles. Vous pouvez également placer au pied de vos buis de l'eau avec un peu de liquide vaisselle à la tombée de la nuit pour piéger les papillons.

### SIGNALEZ LE FRELON ASIATIQUE

Il peut s'inviter dans vos jardins ou dans vos maisons. Si vous suspectez sa présence prenez une photo de l'insecte ou du nid et contactez GDS 69 au 04 78 19 60 60 ou [gds69@gds69.asso.fr](mailto:gds69@gds69.asso.fr).

Plus d'infos sur [www.fredonra.com](http://www.fredonra.com).

### SIGNALEZ LE MOUSTIQUE TIGRE

#### (AEDES ALBOPICTUS)

Cette espèce invasive de moustique particulièrement nuisante est installée en France depuis 2004. Dans certains cas, il peut être vecteur de maladies comme la **dengue et le chikungunya**. Les autorités sanitaires suivent donc avec attention l'extension de son implantation.

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place. Les gîtes larvaires sont de petits gîtes formés par des plantes retenant de l'eau (souche de bambou, broméliacées ou trous d'arbres), et toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels (vases, pots, jouets d'enfants, fûts, bidons, bondes, rigoles, avaloirs pluviaux, gouttières, terrasses sur plots...).

Signalez le :

[www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr).

### ATTENTION AUX PIQURES DE TIQUES

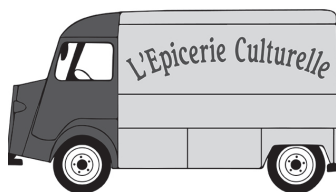
L'été est propice aux promenades et sorties plein air. La période de printemps-été est favorable au développement des nymphes (tiques larves) pratiquement invisibles à l'œil nu et aux adultes, tandis que l'automne est infesté de tiques adultes. Nos propres jardins peuvent abriter des tiques mais également les bois, les sous-bois, la campagne (promenade dans les champs), les herbes hautes, les chemins et sentiers bordés d'arbres.

Les tiques transmettent la maladie de Lyme ou Borréliose de Lyme qui touche des dizaines de milliers de Français chaque année ! Soyez vigilants, informez-vous en mairie ou sur internet.

**RENTREÉ DES CLASSES  
LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018**

## ÉVÈNEMENTS À SUIVRE

### Passages de l'épicerie culturelle



Comme l'année dernière, le « TUBE » Citroën de l'Épicerie Culturelle, en collaboration avec la Municipalité et du bar associatif « l'Éphémère », nous rend visite, avec une surprise de qualité à chaque passage : Théâtre, Poésie, Musique, Danse...

Ces passages ont lieu les samedis 28 juillet, 15 et 29 septembre, à midi (durée environ 1 h) dans la cour de la Maison des Associations.

### 15 et 16 septembre - Journées du Patrimoine

Les Journées du Patrimoine des 15 et 16 septembre 2018 seront animées par l'association du Patrimoine « À l'Ombre du Chêne », avec 2 expositions :

Chapelle Sainte Catherine : Jarnioux au 20<sup>ème</sup> siècle avec le témoignage des habitants

Église : particularités de l'Église Saint Étienne

**Le vernissage de l'exposition aura lieu le samedi 15 septembre 2018 à 10 h 30 en la Chapelle Sainte Catherine.**

Merci de retenir ces dates.

*La Commission Culture, Tourisme et Patrimoine. Éliane PEROTTI*

### Samedi 6 octobre de 9 h à 12 h - Atelier commun de fabrication de composteurs en bois local (douglas du haut beaujolais) et de nichoirs



Les Agendas 21 des communes de Pommiers, Porte des Pierres Dorées et Jarnioux vous invitent à participer à un **atelier commun de fabrication de composteurs en bois local et de nichoirs le samedi 6 octobre de 9 h à 12 h** au local technique municipal de Porte des Pierres Dorées. Les enfants, sous la responsabilité des parents, pourront construire des nichoirs. Le coût pour le matériel de construction sera de 45 euros pour un composteur (80 x 100 cm) et 4 euros pour un nichoir. Des conseils de compostage vous seront aussi prodigués. Pour faciliter l'organisation de cet atelier et commander la matière première, **nous vous remercions de vous inscrire via ce lien [doodle.com/poll/pugd2f2pedtupibq](https://doodle.com/poll/pugd2f2pedtupibq) avant le 26 aout**. Votre inscription sera définitive à réception de votre règlement en mairie avant le 15 septembre. Chèque à libeller à l'ordre de l'association ABC 21 qui coordonnera la fabrication (association de l'Agenda 21 de Pommiers) avec le bon de commande à récupérer en mairie ou sur simple demande à : [environnement@jarnioux.fr](mailto:environnement@jarnioux.fr).

### Samedi 3 novembre

#### « T'as le salut du poilu »



### Samedi 22 décembre

#### Les Élus « Spectacle en création » du collectif D'ÊTRE'ACTEUR



Retrouvez l'ensemble des manifestations à venir sur [www.jarnioux.fr](http://www.jarnioux.fr) > Manifestations > Agenda

## Bonnes vacances à toutes et à tous

**Rédaction** : la municipalité de Jarnioux sauf indication contraire

**Crédit photos** : Marc Féréol (p.1), TêAtr'ÉPROUVEêTe (p.4), Collectif d'êtr'acteur (p.4)

Imprimé sous la responsabilité de la municipalité de Jarnioux — Ne pas jeter sur la voie publique